

**PV de l'AG extraordinaire du CRDG
du 6/10/2016
Domaine provincial d'Hélécine**

Les personnes présentes ont signé la feuille de présence qui est annexée au présent procès-verbal.

Choix des procurations délivrées :

Bernard Quévy accepte la procuration de Action Environnement Beauvechain
Jean-Philippe Lefin accepte la procuration du Centre culturel du Brabant wallon
Vincent Bulteau représente par procuration la Commune de Beauvechain
Florence Torrekens représente par procuration la Commune de Hannut
Frédéric Ninane représente par procuration la Commune de Hélécine
Michèle Fourny accepte la procuration de la Commune de Jodoigne
Isabelle Hinderyckx accepte la procuration de la Province du Brabant wallon
Alain Gillis accepte la procuration de la Commune de Lasne
François Smet représente par procuration la Commune de Lincet
Gilbert Michel accepte la procuration de la Commune de Orp-Jauche
Sylvie Van den Eynde accepte la procuration de la Commune de Court-St-Etienne
Willy Calleeuw accepte la procuration de Renaud Delfosse
Julien Taymans accepte la procuration du GAL Culturalité
Henri Van de Wyer représente par procuration la Commune de Mont-St-Guibert
Dorothee Hébrant représente par procuration la Commune de Ottignies-LLN
Philippe Martin représente par procuration la Commune de Walhain
Philippe Lavendy représente par procuration la Commune de Wavre
Vincent Gooris accepte la procuration du Groupe sentiers de Chaumont-Gistoux

En conséquence, les 2/3 des membres étaient présents ou représentés.

En l'absence de Marc Bastin, la présidence est assurée par Willy Calleeuw, conformément aux statuts de l'asbl.

1) Adoption du procès-verbal de l'AG du 18 mars 2016

Le projet de PV était accessible en ligne depuis le 29 septembre.

Décision est prise : le PV de l'AG du 18 mars 2016 est adopté à l'unanimité.

2) Admission et démission de membres/nouveaux représentants

- *Centre culturel de Perwez* : changement de catégorie de membre (devient membre adhérent) et changement de représentant (Eddy Claude est remplacé par François-Xavier Kernkamp)
- *Commune de Incourt* : changement de représentant (Jean-Pierre Beaumont est remplacé par Nathalie Delacroix)
- *Conservatoire naturel d'Orp-Jauche* : démission (l'asbl est en voie de dissolution)
- *Culturalité en Hesbaye brabançonne* : changement de représentant (Marie Langhendries est remplacée par Damien Sevrin)
- *Nitrawal*: nouveau membre (à titre de membre adhérent et représenté par Mostafa Khalidi)
- *SPW-DESU*: régularisation du changement de représentant (Augustin Smoos est remplacé par Sven Abras)
- *SPW-DNF*: changement de représentant (Jean-François Plumier est remplacé Ivan Thienpont)
- *SPW-DGO2*: Paul Dewil ne représente plus le SPW-DGO2. Il représente dorénavant le SPW-Secrétariat général

Décision est prise : les modifications de membres sont approuvées à l'unanimité.

3) Approbation du bilan d'activités intermédiaire 2016

Le document complet était accessible en ligne depuis le 29 septembre.

Jean-Marie Tricot (JMT) souhaite attirer l'attention sur quelques activités significatives réalisées par la Cellule de coordination durant le 1^{er} semestre 2016 :

- *Campagne PN saisonniers* : 2^{ème} année consécutive
- *Aide aux projets locaux* : 10 projets ont été introduits auprès du CRDG pour l'édition 2016
- *Inventaires PN* : clôture du programme d'inventaire en janvier (626 km parcourus durant la période 2014-2016, pour un total de 3634 PN recensés-hors plantes invasives), approbation par l'AG du CRDG le 18 mars et communications ciblées vers les partenaires
- *Pool animateurs du CRDG* : une dizaine d'animateurs sont opérationnels depuis le début de l'année et permettent de développer les animations du CRDG et l'itinérance de son exposition
- *JWE* : nouvelle programmation cette année, destinée prioritairement aux écoles primaires (6 prestataires de services spécialisés + animations « CRDG » ; près de 2.000 élèves touchés)
- *Zones humides* : initiatives en matière de protection de sites menées dans 5 communes du bassin versant depuis le début de l'année
- *PA 2017-2019* : voir suite de la réunion de ce jour

Décision est prise : le bilan d'activités intermédiaire 2016 est approuvé à l'unanimité.

4) Présentation et approbation du Protocole d'accord 2017-2019 du CRDG

La partie programme d'actions (version au 29/09) et la partie rédactionnelle étaient accessibles en ligne depuis le 29 septembre.

JMT présente le sujet sous forme d'un power point (cette présentation a été mise en ligne après l'AG).

Il rappelle que, selon les procédures instituées par la Région wallonne, l'année 2016 constitue une année charnière : approbation du nouvel inventaire des PN, évaluation du suivi du PA 2014-2016 et approbation du PA 2017-2019.

4.1) Suivi du PA 2014-2016 : enquête de clôture

JMT rappelle les informations qui étaient à fournir par les partenaires au moyen du tableau de suivi standardisé:

- actions réalisées (+ date de réalisation)/en cours/reportées/ annulées
- + justificatifs à fournir en cas de retard, report ou annulation

L'enquête a été entamée en août.

JMT présente les résultats statistiques au 04/10/2016.

Il présente le tableau de l'état d'avancement de l'enquête, qui distingue les partenaires ayant répondu et ceux dont la réponse est encore attendue.

Certaines communes doivent encore faire parvenir copie de la délibération de leur Collège communal sur ce point.

4.2) Présentation du programme d'actions 2017-2019

JMT rappelle **les lignes directrices** qui ont guidé l'élaboration du PA :

- importante phase de consultation préalable des partenaires
- constitution d'une liste « fermée » de propositions d'engagements par le coordinateur (objectifs : cohérence et lisibilité ; continuité et nouveautés)
- PA concret/pragmatique/opérationnel (liaison étroite avec l'inventaire des PN + infos localisées à fournir par les partenaires + niveaux d'engagements différenciés possibles selon les thématiques)
- propositions d'engagements différenciés par type de partenaires
- PA exigeant et ambitieux
- PA évaluable (selon la procédure d'évaluation instituée par la Région wallonne : cfr le suivi du PA 2014-2016 ci-dessus)

Deux **mis en forme** sont disponibles pour ce PA :

- la mise en forme du CRDG présente l'avantage d'être plus synthétique (plusieurs partenaires sont réunis pour un même engagement) et plus lisible (cette version correspond au tableau des propositions fourni aux partenaires depuis fin mai et complété par eux depuis lors)
- la mise en forme du SPW est la mise en forme « officielle » pour tous les contrats de rivière. Elle est plus « lourde » (une ligne par engagement et par partenaire), mais présente l'avantage d'être dynamique (nombreuses possibilités de tri des informations)
- les données reprises dans ces deux « versions » sont strictement identiques : Geneviève Hendrix a transposé telles quelles les réponses fournies par les partenaires (version 1) dans le tableau du SPW (version 2)
- les deux mises en forme ont donc leur utilité et leur désavantage
- à noter que, dans la version « SPW », des colonnes supplémentaires sont à remplir par la Cellule de coordination pour chaque action (masse(s) d'eau concernée(s) par l'action, thèmes et sous-thèmes visés par l'action -CDE/DI ou non DCE/DI- et nature de l'action). Des menus déroulants sont activables pour ce faire.

Question ? Julien Taymans (Natagora BW): comment un partenaire peut-il savoir s'il a été mentionné comme maître-d'oeuvre par un autre partenaire ? JMT : cela est impossible, car les membres ont été uniquement invités à se prononcer sur leurs engagements propres en tant que maîtres-d'oeuvre. Par contre, il était possible à chacun de mentionner des partenaires pour ses propres actions, mais alors uniquement dans la colonne « partenaire ». A noter aussi que l'évaluation du PA se fera uniquement auprès des maîtres-d'oeuvre et non des partenaires.

JMT ajoute que certaines communes (Lincet, La Hulpe et Genappe) se sont concertées avec « leurs » associations locales avant d'introduire leurs engagements : cette concertation préalable au niveau local est encouragée par le CRDG.

Sur le plan de la **structure** du PA 2017-2019 , celui-ci comporte :

- 14 objectifs/enjeux majeurs (+ cadre référentiel principal à disposition du CRDG pour agir vis-à-vis de chaque enjeu)
- 34 thèmes/approches prioritaires + 30 thèmes/approches nouveaux

JMT donne ensuite des exemples d'actions/engagement par type de partenaire :

- les actions globales : visent les partenaires « supracommunaux » (Cellule CRDG, SPW, Provinces BW/Liège, IBW, Natagora BW, IECBW/Nitrawal/Phyteauwal...)
- les actions locales : visent les communes et les associations locales

Questions/remarques ?

- Dorothee Hébrant (Ottignies-LLN) : pour les actions nouvelles et originales, est-il possible de privilégier les partenaires qui auraient exprimé les idées de départ lors de la phase de consultation ? Par exemple, elle souhaite être associée au projet pilote de sensibilisation sur la problématique des rejets tixiques dans les avaloirs.

- Yves-Marie Hissette (SPW-DNF) : des tests en cours démontreraient que la plantation de clématites (couvre-sol) aurait pour effet d'étouffer la Renouée du Japon de 30 à 50 % par ombrage. Planter 3 à 4 pieds/m courant autour du noyau. Le DNF met à disposition gratuitement des plants. Entretien de la clématite : juste couper si elle est trop envahissante.

En forêt, cette méthode est difficilement applicable car la clématite envahit les arbres.

- Jacques Stenuit (JS) (Entente nationale pour la protection de la nature) : la thématique des déchets/rejets diffus doit aussi être prise en compte (ex : sensibilisation des hôpitaux à propos des résidus médicamenteux, sensibilisation des riverains aux produits toxiques et autres déversés via les WC, ...). Il en réfère à l'article qu'il a rédigé pour la LI du CRDG sur les perturbateurs endocriniens. Vincent Gooris (IBW) : il est très difficile de prendre des mesures quantitatives car le nombre de substances utilisées chaque jour est indéfinie et les analyses sont extrêmes coûteuses. Alain Gillis (IECBW) : la possibilité d'action la plus réaliste se situe en amont, via les processus de fabrication. JS : cette approche risque de prendre beaucoup de temps et on inventera d'autres substances. Il est important de pouvoir aussi agir sur l'utilisateur. JMT : ajoute que toutes ces remarques ont été relayées au SPW lors de la remise d'avis du CRDG dans le cadre de l'enquête publique sur les PDGH. Par ailleurs, le CRDG a aussi une action prévue au PA 2017-2019 sur le sujet (action « pictogramme » sur les avaloirs et cuvettes de WC).

- Michèle Fourny (MF) (Environnement Dyle) : souhaite être informée sur la suite réservée à la matinée de rencontre netre partenaires qui a eu lieu le 23/09 à Wavre, au sujet des pollutions accidentelles. Elle souhaite connaître les procédures décidées par les partenaires pour améliorer la réactivité lors des épisodes de pollution. JMT : cette réunion a d'abord permis d'échanger les expériences vécues par les uns et les autres. Des pistes d'amélioration ont été évoquées, mais il faudra encore approfondir la question avant de convenir d'une procédure commune et efficace. Vincent Bulteau (Commune de Beauvechain) confirme, sur base d'une nouvelle pollution par hydrocarbure cette semaine, qu'on est encore loin de pouvoir agir de façon optimale. Isabelle Delgoffe (Cellule CRDG) suggère que le CRDG rédige un article sur le sujet pour insert dans les bulletins communaux.

MF: en l'absence de règles clairement définies sur le sujet, les Services communaux de l'Urbanisme sont démunis lorsqu'il s'agit de délivrer un avis à propos des projets de levées d'obstacles au déplacement des poissons qui leur sont soumis (ex : nouveaux projets hydroélectriques sur la Dyle à Genappe et sur la Grande Gette à Jodoigne). Une sensibilisation des Services Urbanisme reste à faire, en associant les gestionnaires des cours d'eau.

4.3) Précisions et nuances dans le PA 2017-2019

JMT aborde la question du **niveau de précision** qui était demandé aux partenaires (en particulier les communes) pour la communication de leurs engagements respectifs.

La moitié des actions proposées au départ (106 actions sur 211) supposaient que les partenaires fournissent certaines **informations complémentaires** : mentionner les points noirs concernés par telle action, identifier les rues/hameaux/villages concernés par telle autre action, localiser les zones humides/vallée/sites concernés, citer les projets urbanistiques concernés...

Le fait d'éviter ainsi de s'engager sur des actions trop génériques devrait notamment permettre aux partenaires d'évaluer plus aisément si leurs actions auront été réalisées ou non.

Par contre, pouvoir répondre à cet objectif de prise d'engagements plus concrets et plus opérationnels demandait aux partenaires un important travail préparatoire (notamment pour prendre le temps de s'approprier l'inventaire des PN).

Par ailleurs, les propositions d'engagements comportaient des **nuances** :

- nuances sur le plan du **niveau d'engagement** à retenir pour une thématique donnée (ex : résoudre un PN ou écrire un courrier personnalisé au riverain concerné par un PN ou communiquer de façon plus globale sur une catégorie de PN via le bulletin communal)
- nuances sur le plan des **échéances** à retenir pour chaque action (une année précise au choix/tous les ans/en continu)
- ces distinctions ont leur importance, car le processus d'évaluation de chaque engagement en tiendra aussi compte

JMT revient sur les consignes qui avaient été communiquées aux partenaires pour compléter d'une façon optimale leur tableau d'engagements. Il insiste sur les précisions qui étaient requises pour les actions « localisées » et pour les échéances. Le suivi du PA 2017-2019 sera évalué chaque année, comme précédemment : plus les engagements seront clairs et précis, plus facilement leur mise en œuvre pourra être évaluée.

En conclusion, JMT demande aujourd'hui aux partenaires d'approuver le PA en l'état, mais aussi d'autoriser le coordinateur à « toiler » quelque peu le document pour tendre vers une forme plus aboutie. Les modifications de forme nécessaires concernent :

- les échéances (précision/adaptation)
- les points noirs et autres actions « locales » (précision)
- le niveau d'engagement pour certaines thématiques (adaptation)
- la confusion entre « maître-d'œuvre » et « partenaire » (adaptation)
- les doublons (adaptation)

L'état d'avancement des engagements reçus pour le PA est ensuite présenté :

- les résultats statistiques au 04/10/2016 :
 - o 839 actions/engagements (44 partenaires) au 30/09 (mis en ligne depuis le 29 septembre)
 - o 112 actions/engagements (8 partenaires) après le 30/09

- le tableau de l'état d'avancement au 05/10 distingue les partenaires ayant répondu et ceux dont la réponse est encore attendue certaines communes doivent encore fournir copie de la délibération de leur Conseil communal sur ce point

Sven Abras (SPW-DESU) informe l'assemblée que les engagements qui parviendront à la Cellule du CRDG après l'AG pourront quand même être ajoutés au dossier du PA à envoyer à la Région wallonne, pour autant que les délibérations des Conseils communaux les concernant soient jointes au dossier en question.

Questions/remarques ?

- *Que fait-on des engagements qui ne figurent pas sur la liste proposée au départ ? JMT : l'ajout d'autres engagements était possible à différents endroits du tableau et en fin de tableau. S'il s'agit de préciser un contenu d'engagement particulier (ex : sauvetage de batraciens), les partenaires pourront le communiquer lors des 3 enquêtes annuelles de suivi. De même, ils pourront aussi ajouter leurs nouvelles actions (réalisées ou en cours) dans le tableau de suivi du PA lors de ces différentes enquêtes de suivi.*

- *Vincent Bulteau (Commune de Beauvechain) : la détermination des échéances n'est pas facile à opérer. JMT reconnaît que ces nuances ont pu être sujettes à interprétation. Le choix peut aussi dépendre des ressources disponibles en interne chez le partenaire (ex : réitérer une même action chaque année, ce n'est pas la même chose que s'engager à la mener au moins une fois d'ici fin 2019).*

- *Nathalie Delacroix (Commune de Incourt) : ce n'est pas toujours simple de se positionner pour une commune (ex : dans le cas des pulvérisations d'herbicides, on peut faire une communication générale à date fixe et ensuite résoudre au cas par cas durant la période considérée (voire même se fixer 2019 comme échéance unique). JMT : effectivement, la difficulté d'opérer les bons choix ont conduit beaucoup de communes à retenir plusieurs niveaux d'engagements différents pour une même thématique.*

- *Isabelle Hinderyckx (Commune de La Hulpe) : dans les faits, comment le « toilettage » du PA va t'il se passer ? JMT : chaque partenaire concerné sera recontacté individuellement avec propositions concrètes d'adaptations/modifications/précisions. Cette étape de « retouche » ne nécessitera pas de repasser le dossier au Conseil communal, car elle portera essentiellement sur la forme (échéances, PN, niveaux d'engagements, confusion entre « maître-d'œuvre » et « partenaire », doublons ...) et pas sur le fond des engagements.*

JMT précise ce qu'il reste à faire pour **le bouclage du dossier** :

- ajouts des derniers engagements à recevoir
- ajouts des dernières délibérations des Conseils communaux à recevoir
- dernières modifications de forme: voir plus haut
- envoi du dossier à la Région wallonne : pour le 22 octobre au plus tard

4.4) Partie rédactionnelle du PA 2017-2019

La partie rédactionnelle est annexée au PA. Elle comporte une série d'informations qui font partie intégrante du Protocole d'accord 2017-2019 à approuver:

- méthode de travail utilisée au sein du CRDG (approche participative)
- rappel des usages locaux et intérêts en lien avec les cours d'eau dans le bassin versant (pressions /usages)
- méthodologie et résultats de l'inventaire des PN
- méthodologie pour l'élaboration du programme d'actions

Ce document était accessible en ligne depuis le 29 septembre.

JMT propose d'y joindre en annexe la présentation power point de ce jour.

4.5) Approbation du Protocole d'accord 2017-2019 du CRDG

Le Président demande à l'assemblée d'approuver le PA 2017-2019 en l'état, moyennant les quelques retouches au niveau de la forme proposées par le coordinateur et moyennant la possibilité d'y ajouter les dernières actions qui parviendront après l'AG.

Décision est prise : le Protocole d'accord 2017-2019 du CRDG est approuvé en l'état à l'unanimité, en autorisant, d'ici l'envoi du dossier à l'administration wallonne:

- l'ajout des actions qui parviendraient à la Cellule du CRDG après l'AG (pour autant que les délibérations officielles des partenaires concernés y soient jointes)
- certaines modifications sur la forme au niveau du programme d'actions (précisions ou adaptations)
- l'ajout de la présentation power point de ce jour en annexe à la partie rédactionnelle.

5. Renouvellement du CA du CRDG :

JMT rappelle l'obligation des constituer de façon équilibrée les différents groupes au sein du CA.

Il informe l'assemblée des candidatures reçues :

- *Groupe « administration »* :
 - Sven Abras
 - Jean-Luc Biermez
 - Ivan Thienpont (nouveau candidat)
 - Paul Dewil
 - Jean-Benoît Schram
- *Groupe « Provinces/Communes »* :
 - Marc Bastin
 - Isabelle Hinderyckx
 - Carine Bia-Lagrange
 - Luc Gillard
 - Nathalie Delacroix (nouvelle candidate)
- *Groupe « acteurs locaux »* :
 - Vincent Gooris
 - Willy Calleeuw
 - Gilbert Michel
 - Jean-Luc Mottin (nouveau candidat)
 - Hugo Moreau (nouveau candidat)

Nathalie Delacroix, Jean-Luc Mottin et Hugo Moreau se présentent brièvement à l'assemblée.

Le Président invite les éventuels autres candidats à se déclarer.

Le Président soumet ce choix à l'approbation de l'assemblée générale. Il est convenu que le vote n'est pas nécessaire puisque le nombre de candidats ne dépasse pas le nombre de postes à pourvoir.

Décision est prise : l'assemblée générale approuve à l'unanimité la composition du nouveau CA.

6. Divers :

6.1) Le Président invite les membres du CA présents à se réunir après l'AG, afin de constituer le Bureau du CA du CRDG.

6.2) JMT rappelle à l'assemblée qu'en date du 29 août 2014, l'AG avait adopté une nouvelle clause dans ses statuts, portant sur l'absence répétée de certains membres lors de plusieurs AG constitutives. L'article 6 stipule en effet que « *Est réputé démissionnaire le membre effectif qui n'assiste pas ou qui ne se fait pas représenter à 3 assemblées générales consécutives..... Le membre effectif devenu ainsi adhérent pourra demander sa réintégration comme membre effectif selon les modalités de l'article 5* ».

JMT propose de mettre en application cette nouvelle procédure : dans un 1^{er} temps, il s'agirait de rappeler aux éventuels membres concernés les risques encourus par leur absence répétée.

Décision est prise : l'assemblée générale confie à la Cellule de coordination du CRDG le soin de rappeler aux éventuels membres concernés les risques encourus par leur absence répétée.

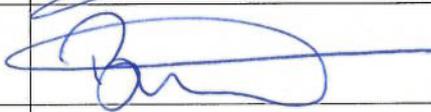
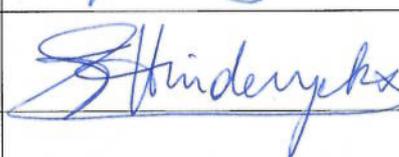
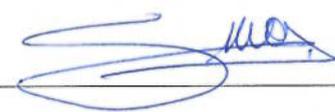
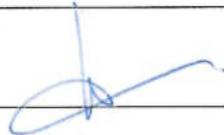
7. Date de la prochaine AG

La prochaine réunion de l'AG est fixée au **jeudi 20 avril 2017 à 14h00**.

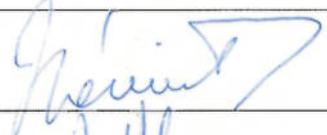
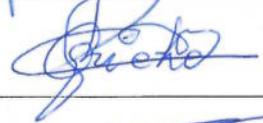
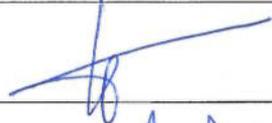
Le Président remercie l'assemblée.

Il convie les participants à prolonger les échanges autour du verre et de la tarte de l'amitié.

Contrat de rivière Dyle-Gette asbl
Assemblée générale du 06/10/2016
Signatures

Organisme	Nom - Prénom du représentant	Signatures
AIDE	Anne-Lise Laval	
CADEV	Christian Toch	 CH. TOCH.
Centre culturel Perwez	Eddy Claude	<i>Excusé</i>
Commission consultative de l'eau	Jean-Benoit Schram	
Commune de Beauvechain	Vincent Bulteau	
Commune de Chaumont-Gistoux	Patrick Lambert	
Commune de Genappe	Christophe Hayet	
Commune de Grez-Doiceau	Luc Coisman	 <i>Coisma</i>
Commune de Hannut	Thérèse Torrekens	
Commune de Hélécinne	Frédéric Ninane	<i>Ninane</i>
Commune de Incourt	<i>Nathalie Delecroix</i> Jean-Pierre Beaumont	<i>Nathalie</i>
Commune de La Hulpe	Hinderyckx Isabelle	
Commune de Lasne	Carine Bia-Lagrange	<i>Excusé</i>
Commune de Lincet	François Smet	
Commune de Mont-St-Guibert	Henri Van de Wyer	
Commune de Ottignies-LLN	Dorothee Hébrant	
Commune de Perwez	Jean-Marc Aldric	
Commune de Ramillies	Marthe Loppe	

Contrat de rivière Dyle-Gette asbl
Assemblée générale du 06/10/2016
Signatures

Organisme	Nom - Prénom du représentant	Signatures
Commune de Rixensart	Sylvie Van den Eynde	
Commune de Walhain	Philippe Martin	
Commune de Waterloo	Gérard Hancq	
Commune de Wavre	Pierre Lavandy	
CRABE	Nicolas Rappe	
Entente nationale pour la Protection de la Nature	Jacques Stenuit	
Environnement Dyle	Michèle Fourny	
Fédération halieutique et piscicole de Dyle-Gette	Jean-Luc Mottin	
Fédération Sportive des Pêcheurs Francophones de Belgique	Gilbert Michel	
Groupe CR Argentine La Hulpe	Hugo Moreau	
Groupe Sentiers de Chaumont-Gistoux	Colette Woestyn	Excusée 
IBW	Vincent Gooris	
IECBW	Alain Gillis	
La Hulpe Environnement	Sarah Wagschal	
Lasne Nature	Willy Calleeuw	
Le Patrimoine Stephanois	Jean-Philippe Lefin	
Les Amis du Parc de la Dyle	Bernard Quevy	
Natagora (section Brabant wallon)	Julien Taymans	

Contrat de rivière Dyle-Gette asbl

Assemblée générale du 06/10/2016

Signatures

Organisme	Nom - Prénom du représentant	Signatures
Province de Liège	Khuat Duy Bruno	
Service Public de Wallonie - DGHI	Paul Dewil	<i>Excusé</i>
Service Public de Wallonie DGARNE - CENN	Jean-Luc Biermez	<i>Excusé</i>
Service Public de Wallonie DGARNE - DESU	Sven Abras	
Service Public de Wallonie DGARNE - DNF	Yves-Marie Hisette	
UCL - AGRO - GERU	Charles Bielders	
	Robert Iserentant	
	Alain Trussart	

Contrat de rivière Dyle-Gette asbl
Assemblée générale du 20/03/2015
Adhérents et invités

Organisme	Nom - Prénom du représentant	Signatures
Alliance centre BW	Jean Hardy	
Association pour la défense de la vallée de la Petite Jauce	Marianne Saenen	
CADEV	Agnès Binot	
CEL Lincent	Thierry Huchant	
Centre culturel Jodoigne	Stéphanie Croquet	Excusé
Chastre Biodiversité	Daniel Reyckmans	Excusé
Conservatoire naturel de la commune d'Orp-Jauche	Amandine Delalieux	
CRDG	Jean-Marie Tricot	
CRDG	Isabelle Delgoffe	
CRDG	Geneviève Hendrix	
CSC Brabant wallon	Jean-Marc Sengier	
FRW-Brabant/Hesbaye	Martine GILLES	
Maison du Tourisme de Hesbaye brabançonne	Vanessa Deblire	
	Guy Molens	
Commune de Incourt	Nathalie Delacroix	